



MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-127

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil a adopté, ce 3 mars 2025, le règlement numéro 2025-127 ayant pour objet de modifier le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) #2016-064 et son amendement;

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 4 mars 2025.

DONNÉ À CHÉNEVILLE CE 4^{ème} JOUR DU MOIS DE MARS 2025

Krystelle Dagenais, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 4 mars 2025 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 4 mars 2025.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale